

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE548

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 14

À la fin de la première phrase de l'alinéa 7, substituer au mot :

« correctrices »,

le mot :

« correctives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.